



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le trois du mois d'avril à 19h30, le conseil municipal de la commune de Cluny, dûment convoqué le 25 mars 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Henri BONIAU, Maire.

Début de la séance : 19h30

M. le Maire procède à l'appel nominal des conseillers.

### **PRÉSENTS :**

Henri BONIAU, Bernard ROULON, Liliane POMMIER, Claude TAIEB, Mathilde RAVAUX, Bruno COMBROUZE, Colette ROLLAND, Patrick RAFFIN, Agnès LAURIOT, Michelle TERRAZ, Maurice GAUDINET, Sylvie VOILLON, Héléna BOITTIN, Claire MATRAT, Jean-François LAURENT, Véronique PETIT-SOARES, Sylvie CHEVRIER, Jean-Luc DELPEUCH, Elisabeth LEMONON, , Frédérique MARBACH, Alain GAILLARD, Paul GALLAND, Edith JANIN.

### **EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Didier DELHOMME	à Claude TAIEB
Jean-Yves RENON	à Patrick RAFFIN
Jean-Philippe GUILLOUX	à Héléna BOITTIN
Claude GRILLET	à Elisabeth LEMONON

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

### **DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

En vertu de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, monsieur le maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par Mme Agnès LAURIOT. Celle-ci est ainsi nommée secrétaire de séance.

M. le Maire salue et félicite Elisabeth LEMONON, nouvelle Conseillère Départementale.

### **POINTS D'INFORMATION GÉNÉRALE**

- Mise en place du réseau VIF : M. le Maire indique que la commune de Cluny s'est rapprochée de celle de la Chapelle de Guinchay, celle-ci ayant établi une charte précisant le rôle de chacun.

Prochaine réunion : le mardi 7 avril à 10 h en présence de la Police Municipale, l'élue en charge des affaires sociales, la Gendarmerie et le docteur Aubry.

M. le Maire précise que trois situations ont été gérées par l'adjointe depuis le début de l'année.

Frédérique Marbach demande s'il est possible de participer à cette réunion.

M. le Maire répond par l'affirmative.

- Le 28 mai Cluny accueillera les participants au Congrès Mondial de la Rose de Lyon, soit environ 200 personnes issues de 40 pays. La ville offrira le cocktail à midi.

La roseraie, qui propose une variété de grand intérêt, sera mise en valeur.

M. le Maire fait part de l'organisation de la 22<sup>ème</sup> édition du festival Oenovidéo du 11 au 14 juin. La Ville de Cluny accueillera la plus forte concentration internationale de films et de photographies sur la vigne et le vin.

La cave de Lugny est d'accord pour un partenariat à hauteur de 10 000 € ; le Conseil Départemental et le Conseil Régional apporteront aussi leur soutien pour parvenir à un coût résiduel de 0 € pour la Ville.

M. le Maire informe le conseil que la commune a été sollicitée pour une course féminine mi-août mais le coût était trop élevé.

Il présente ses excuses pour l'avancée du prochain conseil municipal au 13 avril car le 15 avril il participera à Bruxelles à la remise du label européen à l'abbaye de Cluny.

#### **APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DE SÉANCES DES 14 JANVIER 2015 ET 11 FÉVRIER 2015**

Procès- verbal du Conseil Municipal du 14 janvier 2015 : la dernière version, après reformulation, convient ; approbation à l'unanimité.

Procès- verbal du conseil municipal du 11 février 2015: approbation à l'unanimité.

#### **DÉCISIONS DU MAIRE**

##### **N° 2015-07**

Désignation de Maître CORNELOUP de la Sté DSC AVOCATS à DIJON représentant les intérêts de la Ville de Cluny dans le cadre du contentieux qui l'oppose l'association ST MAYEUL.

##### **N° 2015-08**

Contrat de cession du droit de représentation d'un cycle itinérant dans Cluny et ses environs de représentations et conférences théâtrales consacrées à l'œuvre de Victor Hugo, entre la ville de Cluny, l'Organisateur et Monsieur Pascal NICOLE, Président de la Cie Le Temps de Dire - Avignon, dans la période du 9 février au 22 février 2015, suivant le détail ci-après :

- 8 conférences théâtrales et musicales « *L'Homme Océan* » de Paul Fructus, qui seront jouées dans les Lycées et Collèges de Cluny, Mazille, Lugny, Davayé et au Théâtre municipal de Cluny ;
- 2 représentations d'un cabaret poétique et musical : « *Victor Hugo-Louise Michel, Comme un, Comme une* » de Paul Fructus, le 20 février 2015, à l'Auberge du Cheval Blanc à Cluny et le 22 février 2015, salle Badey à Massilly.

Coût :

- 8 conférences « *L'Homme Océan* » (700 € x 8)..... 5 600.00 € HT
- 2 cabarets « *Victor Hugo-Louise Michel, Comme un, Comme une* » (1 800 x 2)..... 3 600.00 € HT

Frais annexes pris en charge par le Producteur :

- Location d'un gîte pour 4 personnes pendant 15 jours..... 1 300.00 € HT
- Frais de repas pour 13 jours pour 4 personnes..... 1 400.00 € HT
- Frais SNCF (1 AR depuis Le Mans, 1 AR depuis Paris)..... 250.00 € HT
- Frais de transport décor et matériel + 2 personnes (AR Avignon)..... 250.00 € HT

Total HT : 12 400.00 € - TOTAL TTC : 13 082.00 €

**N° 2015-09**

Convention d'organisation de la 17<sup>ème</sup> édition du « *Très court International Film Festival* », entre la ville de Cluny, l'Organisateur et Monsieur Stéphane SIMONET, représentant la Société Nanosphère Productions, les samedis 6 et 13 juin 2015, au Théâtre Municipal de Cluny pour un montant de 1 350 € TTC

**N° 2015-10**

Encaissement d'un chèque de 325.00 € émanant d'A.C.M. IARD, correspondant au remboursement des réparations suite aux dommages causés au Groupe scolaire Danielle GOUZE-MITTERRAND, somme due par Monsieur LENOIR.

Paul GALLAND demande pour quel type de dégâts ? Il s'agit de tags.

**N° 2015-11**

Renouvellement de la convention de mise à disposition avec la Société LINDE France SA pour un montant TTC de 252.00 €.

**N° 2015-12**

Encaissement d'un chèque de 216.00 € correspondant au remboursement des frais kilométriques de notre avocat dans le cadre du contentieux opposant la Ville à M. COMBET.

**N° 2015-13**

Renouvellement du contrat de service avec GEOMEDIA SAS sur la licence COVADIS 2D/3D pour un montant annuel TTC de 600 €.

**N° 2015-14**

Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle de Batucada Pulse en déambulation à l'occasion du carnaval, pour le Vendredi 13 Mars 2015 entre 13h45 et 15h45 pour un montant TTC de 1 130.00 €.

**N° 2015-15**

Conclusion d'un contrat d'entretien annuel avec l'entreprise DAZY pour le maintien en bon état esthétique et sanitaire de la toiture terrasse végétalisée au groupe scolaire Danielle Gouze Mitterrand pour un montant HT de 1 300 €.

**N° 2015-16**

Encaissement d'un chèque de 2 132.80 € correspondant au remboursement des frais dans le cadre d'une intervention suite à un virus informatique le 04/02/2015.

M. le Maire constate que l'on « s'en sort bien car l'assurance a bien remboursé et on n'a rien perdu ».

***Le conseil municipal donne acte de cette communication à M. le Maire.***

**1-DEBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - RAPPORTEUR BRUNO COMBROUZE, ADJOINT**

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif. Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi (article L.2312-1 et suivants du CGCT) ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

C'est l'occasion pour les membres du conseil municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Bruno COMBROUZE, Adjoint, précise qu'en complément du rapport transmis aux conseillers municipaux avec la note de synthèse, un document actualisé est remis en séance compte-tenu d'éléments parvenus le 1<sup>er</sup> avril. Il commente le PowerPoint qui est projeté.

Concernant la situation financière et fiscale de la ville, il fait tout d'abord le constat qu'il n'y a plus de découvert bancaire. La trésorerie est positive.

Le résultat de fonctionnement se dégrade en raison de charges supplémentaires liées entre autres à l'intégration du personnel du CCAS dans le personnel communal. Les charges de personnel représentent 62% des dépenses réelles de fonctionnement, le seuil d'alerte étant fixé à 50% ».

Le résultat d'investissement est en nette amélioration :

2013 : - 653 828 € (cf. vente à 1€ symbolique des bâtiments communaux à la communauté de communes)

2014 : +120 090 €.

« On a différé des investissements prévus en 2014 et on a pu faire des économies. »

S'agissant de l'évolution des recettes de fonctionnement et des dotations, Bruno COMBROUZE fait part de la baisse inédite des dotations de l'Etat dont la baisse de la DGF en 2015, de l'ordre de 101 000 € supplémentaires.

Paul GALLAND dit ne pas avoir la même lecture des chiffres.

Quant à l'allocation de compensation, Bruno COMBROUZE a bon espoir qu'elle soit réévaluée.

S'agissant de l'évolution des dépenses de fonctionnement, l'objectif est de contenir et d'optimiser les charges de personnel, de continuer à rationaliser les achats et de poursuivre les économies sur les fluides.

En 2014, une baisse de 8% du montant des charges générales a pu être obtenue.

Quant aux subventions aux associations, il est prévu un maintien au niveau actuel afin de ne pas pénaliser ces dernières.

En matière d'autofinancement, en 2014, la bonne surprise, c'est la capacité d'autofinancement positive.

Les chiffres de la CAF sont d'ailleurs nettement meilleurs que ceux annoncés dans le cadre de l'audit financier réalisé par le cabinet Localnova.

Bruno COMBROUZE donne ensuite le détail des principales dépenses d'investissements prévues :

- Travaux école Marie Curie (pluriannuel sur deux ans pour un total estimé à 1 000 000 €),
- Réaménagement de l'ancienne école du parc abbatial (pluriannuel sur deux ans pour un total de 420 000 €),
- Parc de stationnement du pôle multimodal du Prado à hauteur de 304 000 €.

Il précise que l'éclairage public est dans un état pitoyable (estimation à 250 000 euros). Ces travaux seront à répartir sur plusieurs années.

En matière d'endettement, il était fin 2013 de 6 192 000 €. Au 31/12/2014, il a été réduit à 5 626 000€. En 2015, l'objectif poursuivi est de ne pas accroître l'endettement de la ville.

S'agissant de l'évolution des recettes fiscales :

En 2014, la commune a perçu 1 514 706 € de recettes fiscales ;

En 2015, dans l'hypothèse d'un maintien des taux, les recettes fiscales attendues sont de 1 537 878 € soit en augmentation de 1,53%.

Les bases fiscales seront relevées en 2015 de 0,9%.

Bruno COMBROUZE commente ensuite les différents budgets annexes :

- Eau : globalement en déficit.

Ce déficit devrait être résorbé grâce à la politique tarifaire - relèvement des prix de l'eau- adoptée par le conseil. Il y a aussi un nombre de fuites impressionnantes sur le réseau. Un programme de travaux est prévu en conséquence.

- Camping : résultat de clôture positif.

Il est prévu d'améliorer les services, d'installer des mobiles homes et de diversifier les propositions.

- Cluny séjour : résultat de clôture positif.

Des travaux sont prévus pour l'installation du réseau Wifi à hauteur de 15 000 €.

- Salle de spectacle : résultat négatif.

Des travaux d'améliorations sont programmés à hauteur de 10 000 €.

A l'issue de cette présentation Paul GALLAND intervient, il se dit « gêné car on apprend beaucoup d'éléments dans le diaporama. La présentation est éloignée du document transmis avec des informations que nous n'avions pas, ce qui est très dommageable.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, le graphique montre une stagnation du chapitre 11.

Sur quoi porteront les économies et quelles en seront les conséquences ?

La masse salariale a évolué de 200 000 € mais cela n'est pas lié seulement au transfert du personnel CCAS.

Quelles sont les perspectives ? Après 2015, y aura-t-il toujours une hausse de 6% tous les ans ?

Y a-t-il la volonté de se donner un seuil maximum ? »

Bruno COMBROUZE précise que l'augmentation de 6% s'explique par les revalorisations de salaires dont le glissement vieillesse technicité (GVT), dont l'effet est globalement de l'ordre de 2 % par an.

Quant aux recettes de fonctionnement, Bruno COMBROUZE insiste sur le fait qu'elles accusent une baisse de 100 000 €.

Paul GALLAND n'est pas d'accord ; pour lui, la baisse n'est que de 42 000 € sur l'ensemble des dotations.

Bruno COMBROUZE précise qu'il parle bien de la DGF.

Paul GALLAND relève une absence de volonté de maîtriser l'endettement. « Il faut se donner des limites ».

Bruno COMBROUZE : « Avec les chiffres qui ont été donnés, je ne vois pas où est l'absence de volonté ».

Paul GALLAND : « La majorité a divisé les investissements par 3.

On a vraiment eu pour travailler et réfléchir quelque chose de très squelettique et sans volonté »

Bruno COMBROUZE : « Le niveau d'investissement 2013 n'est ni tenable ni raisonnable pour une commune comme Cluny. »

M. le Maire : « La volonté d'entretenir le patrimoine et faire baisser l'endettement est une équation difficile à tenir. »

Jean-Luc DELPEUCH prend la parole : « l'état de faible entretien datait déjà d'avant notre mandat, notre équipe municipale a fait un gros travail pour rattraper une partie du retard accumulé.

Avec les engagements pris également par la ville, nous n'avions pas la possibilité de repousser certaines échéances : nous, nous ne vous avons laissé aucun engagement non financé

Je mets en garde : on va réduire les investissements pour, en apparence, baisser les dépenses mais si c'est au prix de l'inaction, on court le risque d'un patrimoine qui se détériore :

Nous n'avons pas une vision de ce qui va se dérouler pendant le mandat.

En matière de fonctionnement, on nous annonçait une année 2014 calamiteuse. L'audit a-t-il été fiable ?

Après avoir reproché une dérive de la masse salariale, on constate que l'augmentation des dépenses de personnel n'a jamais été aussi forte.

En 2014, outre l'intégration du CCAS, qui n'est pas problématique en soi, il y a eu aussi les décisions de création du poste de directeur du service culturel et du poste d'agent aux espaces verts suite à l'acquisition de l'hippodrome, qui contribuent à augmenter ces dépenses de personnel que vous avez tant critiquées.

L'évolution du budget de fonctionnement n'est pas rassurante.

La démarche au niveau communautaire joue un rôle. Si les communes ont le choix de ne pas avoir à augmenter les taux, c'est parce que la solidarité se met en œuvre.

Vous dites que vous allez garder le taux constants mais vous auriez pu les baisser grâce au pacte »

Bruno COMBROUZE, Adjoint : « Je trouve anormal que les Clunisois paient la baisse des taux de Salornay. Je suis moi aussi plutôt favorable à une baisse de taux. »

M. le Maire : « Je ne veux pas qu'on soit hypocrite vis à vis de la population. Les taux baissent mais la fiscalité, globalement augmentera. »

Jean-Luc DELPEUCH *« On a besoin d'augmenter l'impôt pour l'entretien du patrimoine... et c'est ce que fera la Communauté de communes pour soutenir les communes. »*

Je pense qu'on a intérêt à être honnête et à montrer les choses dans leur globalité »

M. le Maire: « j'assume que la masse salariale augmente et la création de deux postes mais je l'ai clairement dit au Comité technique : les contrats aidés ne se concluront pas forcément par une embauche à leur issue. La ville doit par contre continuer à participer à l'effort de formation et remplir son rôle social. »

M. le Maire précise qu' en matière d'entretien 7 chaudières sont tombées en panne dès la première année du mandat.

Paul GALLAND a des interrogations sur le pacte : « Le contribuable va payer bien plus cher. L'intercommunalité incite fortement les collectivités alors que la Constitution garantit la non-suprématie d'une collectivité sur une autre. »

Bruno COMBROUZE, Adjoint : « En effet, il s'agit d'une opportunité forcée, la Communauté de Communes contraint les communes à baisser les taux. »

M. le Maire pose la question : « Le pacte a-t-il reçu l'aval du contrôle de légalité ? »

Jean-Luc DELPEUCH : « Pour l'instant nous n'avons pas le retour. »

Jean-Luc DELPEUCH confirme que si la ville de Cluny décide de baisser les taux, la Communauté de Communes lui reversera la différence sur toute la durée du pacte.

M. le Maire estime qu'on fait jouer dangereusement le rôle d'une banque à la Communauté de Communes.

Jean-Luc DELPEUCH : « Une collectivité a forcément un impact sur les autres. S'il l'Etat ne baissait pas ses dotations, nous n'aurions pas à chercher des solutions. Et s'il n'y avait pas le pacte, le contribuable paierait encore plus ».

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires.**

## **2 – PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE DU PRADO – DEMANDES DE SUBVENTIONS - RAPPORTEUR HENRI BONIAU**

M. le Maire rappelle aux conseillers que lors de la séance du 13 novembre 2014, le conseil a approuvé le fait que la Ville dépose sous la triple signature Ville/Communauté de Communes du Clunisois/Etablissement Public Industriel et Commercial le dossier « pôle multimodal d'accueil touristique du Prado » dans le cadre de l'appel à projets « soutien à la création de stations de séjours » lancé par l'Agence Départementale du Tourisme (ADT).

Le projet a été présenté dans sa globalité, sachant que certains aménagements ne seraient pas éligibles, relevant d'aménagements urbains. Il a reçu un avis favorable de l'ADT et du Conseil Général de Saône et Loire qui a retenu les actions éligibles concernant plusieurs maîtres d'ouvrage.

La ville de Cluny a été retenue sur 5 actions :

- Liaison Voie Verte/Prado,
- Réaménagement gare routière
- Parking camping-car
- Station service camping-car
- Signalétique RIS

pour un total de 78 700 € sur les 100 000 € accordé au projet.

Bien que non éligible, la réalisation du parking est prioritaire au projet et impose le déplacement du boulo-drome couvert aux Griottons. Ce transfert a été réalisé en mars 2015.

Le projet proposé concerne au final 2 opérations conjointes :

- La réalisation du parking
- Le réaménagement de la gare routière.

Le projet est estimée à 631 070 € HT soit 757 284 € TTC et le plan de financement pourrait être le suivant :

Taux sur opération HT	Plan de financement sur le coût d'opération TTC	
0,80%	Appel à projet ADT	6 300,00
26,90%	DETR (Préfecture de S & L)	220 874,50
1,50%	Amendes de police (via CG)	12 000,00
19,20%	Pays Sud Bourgogne	157 767,50
34,20%	Total des subventions	<b>396 942,00</b>
	FCTVA (16,404%)	124 224,87
	<b>Reste à charge de la collectivité</b>	<b>236 117,13</b>
	TOTAL	<b>757 284,00</b>

M. le Maire commente : « L'ATD nous a fait une estimation des travaux parking que je pense « très large ».

Jean-Luc DELPEUCH explique : « Dans le montage initial, la Communauté de Communes devait avoir la maîtrise d'ouvrage sur le local dit « des boules ». On a trouvé plus simple de renoncer pour que l'Office de Tourisme porte l'opération et perçoive les subventions afférentes. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, *autorise M. le Maire*

- à solliciter les aides suivantes :

- la DETR auprès de la Préfecture de Saône et Loire,
- la subvention relevant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière auprès du Conseil Général de Saône-et-Loire,
- le Pays Sud Bourgogne dans le cadre du volet touristique de son projet de territoire
- toute autre aide susceptible de participer au financement de ce projet.

- à signer tout document relatif à cette opération et aux demandes de subventions s'y rapportant.

### **3 – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET NON ROUTIER PAR LES RÉSEAUX ET OUVRAGES DE TÉLÉCOMMUNICATION DE FRANCE TELECOM RAPPORTEUR BRUNO COMBROUZE**

Le Conseil Municipal, conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, doit fixer le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications.

Il est rappelé que la commune a décidé d'adhérer au principe de mutualisation d'une somme équivalente au produit de la RODP Telecom, instauré par le SYDESL, et destiné au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de

- *fixer la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication, aux montants « plafonds » fixés par le décret du 27 décembre 2005, actualisés pour 2015 aux montants suivants :*

Type d'implantation	Tarifs plafonnés
<i>Km d'artère aérienne</i>	<i>53.66 €/km</i>
<i>Km artère en sous-sol</i>	<i>40.25 €/km</i>
<i>Emprise au sol</i>	<i>26.83 €/m<sup>2</sup></i>

- *décider que les montants seront actualisés au mois de janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP 01) ;*

- *donner délégation au Maire, pour la durée du mandat, pour calculer chaque année le montant de la redevance due par les opérateurs de télécommunication, émettre les titres de recettes correspondants, et verser au SYDESL de l'année n la contribution de la commune à la mutualisation, calculée sur la base du montant de RODP encaissé l'année n-1.*

### **4 - PROGRAMME ANNUEL DE RENFORCEMENT, RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ RAPPORTEUR MAURICE GAUDINET**

Maurice GAUDINET rappelle à l'assemblée que suite à un problème de procédure, une nouvelle procédure adaptée a été lancée pour l'opération « travaux de renforcement, renouvellement et d'extension du réseau d'eau potable ».

La date limite de réception des offres était fixée au 20 février 2015 à 11h00.



22 entreprises ont téléchargé le dossier sur la plate-forme e-bourgogne et 7 ont répondu, à savoir :

ENTREPRISES	Note globale	Classement
POTAIN	9.89	1
SIVIGNON TP/PELICHET TP	8.18	4
CISE TP	9.32	3
PETAVIT/SCTP	9.72	2
AXEO TP	2.6	7
COLAS	7.89	5
ALBERTAZZI	7.49	6

Les offres reçues ont fait l'objet d'une analyse lors de la commission travaux du 24 mars 2015 telle que définie dans le règlement de consultation (Article 6 – paragraphe 6.2).

**Après en avoir délibéré**, sur la base du classement établi, **le conseil municipal, à l'unanimité, décide**

- *de retenir l'offre de l'entreprise POTAIN*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.*

#### **5 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CMN, LA VILLE DE CLUNY ET LE HAMEAU DUBOEUF - RAPPORTEUR CLAIRE MATRAT**

Dans le cadre d'une opération de promotion et afin de favoriser l'échange de visiteurs entre les sites, un partenariat tarifaire est proposé entre les parties. Une convention, dont copie a été jointe, a pour objet de définir les modalités de ce partenariat et les obligations de chacun qui en résultent.

Claire MATRAT explique que le CMN a déjà mis en place ce système similaire de «pass » sur Alesia, Bussy Rabutin et Fontenay. Elle précise que sur les trois sites, ce sera gratuit pour les enfants

Paul GBALLAND : « Il me semble qu'il n'y a plus de tarif groupe »

Claire MATRAT : « En fait, ce sera le tarif de l'abbaye ».

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.**

#### **6 – RENOUVELLEMENT MISSION AGENT RÉCOLEUR – DEMANDE DE SUBVENTION DRAC - RAPPORTEUR HENRI BONIAU**

M. le Maire informe les conseillers que le Musée a validé en octobre 2013 (délibération 2013-104 du 9/10/2013) son Plan de Récolement Décennal. En 2014, dans le cadre de l'appel à projet visant à soutenir l'action des Musées de France, il avait été engagé une campagne de 6 mois, entre Avril et Septembre, sur les réserves lapidaires (délibération 2014-22 du 26/02/2014). En 2015, M. le Maire souhaite poursuivre cette mission pour une durée d'un an avec l'agent récoleur déjà formé et dans la continuité de la méthode établie. Cette campagne est complétée par une saisie sur le logiciel Micromusée, avec prises de vue photographiques des éléments remarquables et/ou fragiles et tri du mobilier en vue d'une clarification de toutes les questions statutaires.

La mission de l'agent récoleur d'un montant HT de 27 087.82 € peut bénéficier d'une aide de la DRAC à hauteur de 13 500.00 €.

M. le Maire explique que l'agent n'a dû récoler pour l'instant que 5% du fonds. « Il serait dommage de le laisser partir ».

M. le Maire confirme la volonté de « redoper » la recherche tant au travers de la donation CONSTABLE qu'au travers du fonds lapidaire.

« On envisage d'ailleurs d'acheter les bâtiments « Cossu » pour centraliser ce fonds ».

Jean-Luc DELPEUCH : « Si cette personne convient, il faut la garder. Je m'étonne juste qu'on ait pu reprocher à la précédente municipalité le fait qu'on ait augmenté les charges de personnel ».

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter la subvention auprès de la DRAC.**

## **7 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - RAPPORTEUR HENRI BONIAU**

La modification du tableau des effectifs porte sur l'augmentation du temps de travail d'un agent, Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe, affectée au Centre Technique Municipal, service Voirie qui passerait, à compter du 01/04/2015, de 23,50 heures à 35 heures/mensuelles.

Ce point a été présenté, pour avis, au Comité Technique du 16 mars dernier.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'augmentation du temps de travail d'un agent de 23,50 heures à 35 heures/mensuelles.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire fait un point sur l'école DGM.

Suite à un problème d'humidité, une expertise a été lancée et des essais ont été faits, il semblerait que ce soit une fuite dans une canalisation d'eau sanitaire. Il faut entreprendre les réparations.

Quant aux émanations irritantes, on a changé le filtre de la centrale de traitement d'air mais malgré cela, nous avons eu de nouveaux signalements de la part des institutrices avant les vacances.

Au cours de la semaine de la rentrée, des mesures ont été effectuées par SOCOTEC, nous n'avons pas encore le rapport définitif mais a priori les analyses seraient négatives.

Colette ROLLAND, Adjointe : « Cela a beaucoup perturbé les enfants, les enseignantes et les familles.

Nous avons également saisi le médecin scolaire et l'ARS.

Les services de l'inspection académique avaient été saisis par l'inspectrice.

Pendant les vacances, nous avons tenu des réunions avec les parents délégués et les directrices

Toutes les mesures ont été prises pour une sécurité maximum. »

Alain GAILLARD salue l'action de Mme ROLLAND. « Nous avons eu « des remontées » par les enfants. Le carnet de correspondance aurait pu être utilisé pour informer les parents. »

M. le Maire indique que s'agissant de la cuisine satellite, une subvention au titre de la DETR restait en suspens. Pour avoir le solde, il fallait un avis de conformité.

Or l'avis nous est revenu négatif. Le rapport d'inspection fait état de non conformités ».

Colette ROLLAND, Adjointe, précise « Il n'y a pas de sas entre la cuisine et l'extérieur ; des travaux et aménagements sont donc prévus. Egalement, le système d'extraction n'est pas conforme.

Environ 15 000 € de travaux sont à effectuer pour 36 000 € qu'il reste à percevoir.

Alain GAILLARD souhaite également qu'un contrôle de conformité s'opère sur les jeux dans la cour.

Elisabeth LEMONON s'étonne qu'on lui ait refusé de célébrer un mariage alors que cela l'a été pour Paul GALLAND. Elle demande qu'une règle soit instaurée.

M. le Maire confirme que la célébration d'un mariage par des conseillers restera exceptionnelle.

Elisabeth LEMONON : « On m'a signalé des dysfonctionnements sur le transfert des patients. »

M. le Maire : « la commission de sécurité n'a pas fait de remarques ; par contre j'ai demandé une visite le 18 avril et l'Inauguration est fixée au samedi 18 avril à 11h.

Paul GALLAND : « Etienne Moulron a fait une demande d'aide pour son festival de l'humour. Au départ, la ville était disposée à apporter son soutien et il semblerait qu'elle se soit retirée sans explications maintenant. »

M. le Maire : « Sur un précédent projet, la ville lui avait répondu qu'elle apporterait une aide financière puis il a annulé. Là, il relance une autre affaire, il n'y a eu aucun engagement et déjà des effets d'annonce et des doutes sur le sérieux de l'opération »

Au COSEC, une réfection du sol est prévue avec une reprise à minima.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h25.

### **Compte rendu approuvé lors de la séance du 27 mai 2015**